

ISSAKA Hamadou  
GAME/IRSH/UAM  
hamadouissaka@yahoo.fr  
AYOUBA TINNI  
Bachirou  
bachirou.youbatinni@yehcofi

## **Thatch houses in Niamey: between residential instability of the parents and residential consecration of the children**

### Abstract:

The existence of huts or thatch houses as residences in Niamey appears to be linked to the life conditions of a bulk part of the urban dwellers that faces issues to be fully integrated to the urban life. Thus, perceived as nomadic in the town, this social category lives in a strong residential instability. The surveys made in the domain with some households and the mapping of this type of residences in the town reveal an intra-urban mobility of the households at two levels. On one hand, the change in districts. On the other hand, the changes of residences within the same district.

The children issued from the inhabitants of the huts depend less on their parents in terms of residences. In fact, the girls stay longer in the family residence. However, the situation is reversed when they get married because we can notice a large residential consecration after the change of the marital status. As far as the boys are concerned, they manage to have access to a decent residence through various ways; mainly through an activity. We can therefore bear that there is no reproduction of the precarious life style in urban zone due to the ascension of the children.

Key words: huts/thatch houses, residential instability, residential consecration, mapping, Niamey

ISSAKA Hamadou  
GAME/IRSH/UAM  
hamadouissaka@yahoo.fr  
AYOUBA TINNI  
Bachirou  
bachirouayoubatinni@yahoo.fr

## **Habitat en paillote à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration résidentielle des enfants**

### Résumé :

L'existence de la paillote dans la ville de Niamey semble liée au niveau de vie d'une frange urbaine qui a du mal à s'intégrer pleinement à la vie urbaine. Considérée comme les nomades de la ville, cette catégorie sociale vit dans une forte instabilité résidentielle. Ce travail s'appuie sur les résultats de deux recherches de maîtrise effectuées en 2003 et en 2011. Les enquêtes menées auprès des ménages et la cartographie de cet habitat révèlent des informations intéressantes qui permettent d'analyser le parcours migratoire des citadins habitant les cases. Cette instabilité se traduit par une mobilité intra-urbaine des ménages à deux échelles. D'une part, des changements de logement qui impliquent le changement de quartier et d'autre part, des changements de logement à l'intérieur d'un même quartier.

Les fils adultes des citadins de case dépendent moins de leurs parents en matière de logement. Ce sont surtout les filles qui ont une longue durée de séjour dans la résidence familiale. Mais la situation s'inverse dès qu'elles se marient car on constate une large consécration résidentielle après le changement de statut matrimonial. Quant aux hommes, ils arrivent à accéder à un logement décent par diverses voies dont principalement l'exercice d'une activité. On retient donc qu'il n'y a pas de reproduction de la précarité en milieu urbain du fait de l'ascension des enfants.

Mots clés : paillote, instabilité résidentielle, consécration résidentielle, cartographie, Niamey.

## Introduction

La paillote est le premier type d'habitat de Niamey. L'urbanisation, le caractère précaire des matériaux utilisés et le fait qu'elle soit très inflammable, ont conduit les autorités administratives à interdire cet habitat à Niamey dès 1937 au lendemain de l'incendie de 1935 qui ravagea l'essentiel de Niamey (SIDIKOU, 1980). Nonobstant cette interdiction, l'administration coloniale fit montre de mansuétude à l'endroit des éleveurs peuls qui approvisionnaient la « ville » en lait de vache et dont l'habitat approprié est justement la paillote à cause de leur grande mobilité (SIDIKOU, 1980). En dépit de l'évolution et la modernisation rapides de la ville et des mesures parfois draconiennes prises, cet habitat continue d'essaimer la ville. La singularité de Niamey par rapport aux autres villes d'Afrique subsaharienne est de disposer, à côté de l'habitat informel « ordinaire » qui est la réponse populaire des citadins pauvres pour accéder à la propriété foncière à travers les lotissements irréguliers (ALAIN DURAND-LASSERVE, 1988 BERTRAND et DELAUNEY 2005, Boyer, 2011.), d'un autre type d'habitat plus précaire : l'habitat en paillote. Contrairement aux autres squatters, ces habitants des paillotes ne peuvent pas espérer une régularisation de leur situation foncière. En effet, ils n'ont pas acheté l'espace qu'ils occupent et se sont souvent installés sans l'aval des autorités. Par conséquent, ils n'aspirent qu'à rester temporairement quand bien même l'occupation temporaire peut durer plusieurs années.

Considéré comme l'habitat des démunis (ISSAKA 2004), les occupants sont caractérisés par une forte mobilité résidentielle. L'objet de cet article est de montrer la forte mobilité résidentielle des habitants de case à Niamey et des facteurs qui sous-tendent cette mobilité. Les enquêtes effectuées en 2003 et 2011 ont concerné l'ensemble de la ville. Les enquêtes de 2003 visaient à caractériser l'habitat informel à Niamey. Une cartographie complète de cet habitat a été faite et sur la base d'une division de la ville en couronne toutes les communes de la ville étaient concernées. Au total, 224 ménages avaient été

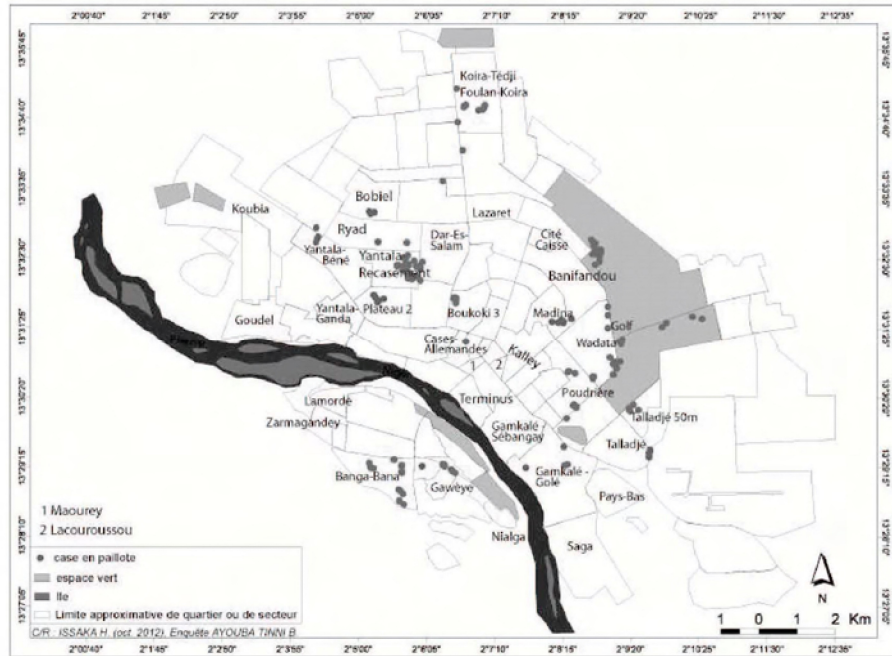
## *Mu kara sani*

interrogés. La méthode accélérée de recherche participative a été privilégiée dans l'administration des questionnaires au niveau des neuf secteurs retenus. L'enquête de 2011 est complémentaire à la précédente et a concerné aussi tous les arrondissements de la ville. Visant à comprendre la mobilité résidentielle des habitants de case, cette enquête a été réalisée par l'administration de questionnaires à 100 chefs de ménage. Ce questionnaire est complété par une biographie migratoire. Le choix des secteurs est fondé sur la configuration spatiale de la ville et les biographies résidentielles s'appuient sur les témoignages des chefs de ménage. (BERTRAND M., DELAUNEY D., 2005).

### **1. L'habitat en paillote à Niamey**

Considérée comme un habitat de type rural, la paillote est disséminée quasiment dans toute la ville avec des semis d'habitat plus importants dans certains secteurs (figure n°1). Les conditions de production de ce type d'habitat sont variables selon les pays. La nature des matériaux de construction n'est en partie que le reflet de la situation foncière (DURAND-LASSERVE, 1988). Plusieurs acteurs participent à la production de cet habitat illégal (ISSAKA, 2004, BOYER, 2010). Partout la mansuétude des autorités politiques et communales, la forte demande en parcelles toujours insatisfaite, le mécontentement voire la frustration des propriétaires fonciers coutumiers expliquent le disséminement de l'habitat informel dans les grandes villes africaines (ISSAKA, 2007).

*Habitat en paillote à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration.....*



**Figure n°1: Localisation de l'habitat en paillote en 2012**

A Niamey, la case en paillote a une spécificité dans l'habitat informel. En effet, partout où elle est bâtie, le statut foncier du sol est plus précaire que dans les autres sites squattés car si les autres squatters peuvent espérer une régularisation, les habitants des cases savent qu'ils n'ont pas droit à ce « privilège » car le terrain qu'ils occupent ne leur a pas été vendu.

### 1.1 Le mode d'accès au sol

Les terrains squattés relèvent soit du domaine privé des particuliers ou du domaine public de l'Etat.

Pour le domaine privé, deux exemples sont assez illustratifs. Le premier, situé au quartier plateau de Niamey s'appelait Tchana Carré. C'était un ensemble de neuf parcelles clôturées et mises à la disposition des démunis qui dormaient dans la rue en 1984. La seule condition imposée par Tchana (le propriétaire du terrain)

### ***Mu kara sani***

pour y accéder est d'être démunis et de s'engager à ne pas causer des troubles. Après la mort de l'opérateur économique, ses héritiers ont laissé les « petites gens » à occuper ces terrains très prisés. En 2003, 30 ménages occupaient encore les lieux soit près de 210 personnes. Certains occupants étaient des gardiens du plateau et donc pas nécessairement des démunis.

Les conditions d'accession sont restées les mêmes : identifier un espace disponible, et s'engager à ne pas semer de troubles.

A quelques kilomètres de Tchana-Carré, se trouve au Nord-Est, un autre campement. Il s'agit d'un espace attribué à un leader religieux pour construire une école privée franco-arabe. N'arrivant pas à mobiliser les fonds nécessaires pour clôturer le terrain, le leader religieux a engagé un gardien afin d'éviter que l'espace ne soit squatté. Les mois s'écoulaient et le gardien accumule les arriérés de salaire. Constatant que son employeur lui doit 760 000 F CFA pour ses trente huit mois d'arriérés de salaire (en raison de 20 000 F CFA par mois), le gardien décide de se faire justice. Au lieu d'empêcher que les « petites gens » occupent l'espace, il s'est mis à les encourager en percevant un droit d'occupation auprès de chaque nouvel arrivant ce qui lui permet d'une part de se faire de l'argent et d'autre part de se constituer une base pour affronter son employeur en cas de tentative de déguerpissement.

L'autre type de terrain sur lequel est bâtie la paillote est le domaine public (rue et espaces verts). Les stratégies et l'ampleur d'occupation sont variables.

L'occupation des rues est surtout perceptible dans les nouveaux quartiers situés en zone péri-centrale. A Niamey, la construction d'un bâtiment à usage d'habitation est une opération qui prend généralement plusieurs années du fait de la faiblesse des ressources financières de la plupart des citoyens. Pour éviter un retrait de la parcelle par la municipalité pour défaut de mise en valeur, certains acquéreurs préfèrent la faire occuper par un gardien. Ce dernier construit une case et y reste aussi longtemps que dureront les travaux de construction de la maison du propriétaire de la parcelle. Une fois les travaux achevés, il déplace sa paillote de l'intérieur de la parcelle à un angle de l'ilot s'il n'a pas une autre parcelle pour s'installer. Ce squattage temporaire peut durer plusieurs années.

***Habitat en paillote à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration.....***

L'espace qui a accueilli le plus de paillotes à Niamey a été incontestablement la ceinture verte. Cet espace de 2500 ha, long de 25 km et large d'1km a été classé par les autorités dans les années 1960. Des margousiers y avaient été plantés pour servir de ceinture végétale en arc de cercle autour de Niamey. Cette opération devrait protéger la ville du vent sec du Nord (harmattan) et maintenir un grand poumon vert à proximité de la capitale. Hervé Kempf, (2007). Lors du classement de cet espace, les propriétaires coutumiers n'avaient pas été dédommagés et ils avaient continué à le cultiver chaque année. A partir de 1984, peu à peu l'espace a commencé à être squatté jusqu'au lotissement du quartier Banizoumbou II (début des années 1990) où les squatters ont été déguerpis. Ils ont alors occupé la ceinture verte situé non loin et cet espace est devenu la plus grande concentration de paillotes de Niamey jusqu'au déguerpissement intervenu en 2008. Pour s'installer, il faut avoir l'aval des propriétaires coutumiers à qui il faut payer au moins 2 000 F CFA par an et par case en guise de location de l'espace.

D'autres espaces verts ont été également squattés à l'intérieur de la ville. Il en est ainsi de 2ème forage situé au quartier Yantala ou du grillage Toumounani de Banifandou et de bien d'autres. Dans ces espaces verts, les squatters s'installent sans payer un sou à personne ce qui facilite l'occupation. Toutefois, leur emplacement au cœur de la ville rend l'occupation plus précaire car, ils peuvent être morcelés à tout moment et les occupants déguerpis sans ménagement.

## 1.2 La nature de l'habitat

Les matériaux sont la conséquence de l'idée que se fait le squatter de la place qu'il occupe. Les squatters sont conscients de leur statut et adoptent des comportements en conséquence. Ainsi, ceux qui habitent les domaines réservés tels que les espaces verts et les réserves foncières ou les terrains appartenant à des personnes physiques, mesurent l'extrême précarité de leur situation foncière et se gardent de toute initiative ou tentative d'amélioration de l'habitat.

Cet habitat se caractérise par son prix relativement bas. Ses dimensions varient entre 3,5 et 4 m de diamètre et 4 à 5 m de hauteur. Sa construction exige des matériaux locaux dont les prix varient considérablement selon les saisons. La paillote est la forme la plus simple et la plus économique d'habitation.

### ***Mu kara sani***

Le temps de réalisation est très court (quelques heures) et sa durée de résistance est d'environ trois ans. Son prix de revient très bas, sa rapidité d'exécution et le fait qu'elle soit relativement fraîche sont ses principaux atouts.

L'imperméabilité est renforcée par du plastique noir placé sur le toit mais quelques fois il faut réajuster le toit après un vent fort. Son principal défaut est sa très grande vulnérabilité au feu. La courte durée est compensée par le prix relativement modeste. D'ailleurs, les prix de construction de la paillote ont connu une flambée au fil des ans. En 1993, la case revenait à 37 900F, avec la dévaluation, elle coûtait 57 000F en 1995 (MOHAA., 1995) et en 2003 une case revient en moyenne à 69 250F CFA, soit une inflation de près de 183% de 1993 à 2003 (ISSAKA H., 2004).

Cette hausse du prix de construction de la case est liée au fait que la végétation avoisinant la ville soumise à la double pression climatique et anthropique se raréfie. Il faut donc de plus en plus parcourir de longues distances pour se procurer le bois nécessaire à la construction. De plus, l'implication de nouveaux acteurs notamment ceux qui achètent les matériaux et les revendent, contribue à augmenter les prix. La familiarité qui existe entre les squatters et la perpétuation du mode de vie rural caractérisé par une certaine solidarité font que dans la plupart des cas, les squatters ont recours au Boogou (entraide) pour leur construction, ce qui dans une certaine mesure amoindrirait le coût.

Le secco a l'avantage d'être un excellent isolant thermique et correspond mieux au climat chaud et sec qui prévaut au Niger durant plus de la moitié de l'année avec des températures moyennes de 45°C pendant certaines périodes de l'année (mars, avril). L'inconvénient majeur de cet habitat est qu'il est très inflammable et les habitants sont obligés d'allumer du feu à l'intérieur de ces cases pour s'échauffer en saison froide. L'insalubrité est l'une des caractéristiques de l'habitat de type rural dont la plupart se localise sur des sites insalubres où l'habitat est parfois contigu aux monticules d'ordures. Comme pour les autres types d'habitat de la ville, ici aussi se rencontrent aussi bien des propriétaires que des locataires. Le prix de la location varie en moyenne de 4500 F CFA au centre ville à 2500 F CFA à la périphérie. La proportion des propriétaires de logement est élevée. Ainsi, à Tchana Carré et au Deuxième Forage, l'ensemble des personnes interrogées étaient propriétaires de leur



logement contre 77,8% au Golf, 84,6% aux Cases allemandes et 81,2% à Banifandou.

La farouche détermination des autorités de Niamey à débarrasser la ville de ces squats n'a pas résisté à l'opiniâtreté des squatters. En effet, en 2008, le gouvernorat de Niamey a entrepris une vaste opération de déguerpissement des pailotes à Niamey. Dans la foulée, des campements célèbres comme les Cases Allemandes, Tchana Carré, le continuum Iraq-Golf, etc. ont été déguerpis. Aujourd'hui, la situation n'a pas fondamentalement changé puisqu'on a assisté qu'à un déplacement de site (figure n°1) confirmant le caractère instable de cet habitat et l'obsession de ses occupants à rester à Niamey.

## **2. Instabilité résidentielle des parents et consécration résidentielle des enfants**

### 2.1 La mobilité résidentielle des parents

La mobilité résidentielle s'apprécie par l'analyse de la trajectoire résidentielle des citadins à l'échelle de la ville à travers les changements de quartier (mobilité inter quartier) et aussi à l'échelle d'un même quartier (mobilité intra quartier). Cette mobilité peut être centrifuge. Dans ce cas, la première étape de cette mobilité peut être l'hébergement ou le logement gratuit dans les quartiers centraux comme Kalley, Maourey, Lacouroussou, Terminus ADAMOUM (2005). A partir de ces quartiers centraux, les citadins s'intègrent peu à peu dans la ville par leurs activités. Ainsi, dès qu'ils arrivent à avoir une autonomie financière, ces derniers quittent ce premier logement pour un autre entamant ainsi la deuxième étape du parcours résidentiel qui consiste à louer un logement dans les quartiers péri-centraux. A ce niveau une double situation peut se présenter aux néo citadins : se trouver un terrain à squatter en périphérie suite à un déguerpissement ou une mise en valeur de l'espace jadis occupé. Ou alors être contraint de trouver un logement gratuit ou un terrain à squatter en périphérie suite à une incapacité financière. Les deux situations poussent le néo-citadin vers la périphérie urbaine et l'engagent dans la troisième étape du parcours résidentiel.

La mobilité peut aussi être centripète. Elle commence par une intégration allant de la périphérie au centre en passant par la zone périurbaine. Cette mobilité est

## ***Mu kara sani***

le plus souvent déterminée par des activités professionnelles ou le changement du statut matrimonial pour les femmes.

Entre les mobilités centrifuge et centripète, on note la mobilité suivant le front urbain. Ce type de mobilité est pour l'essentiel l'apanage des ruraux qui se fixent à la périphérie à leur première arrivée en ville. C'est ainsi qu'ils se fixent autour des quartiers comme Route Filingué, Foulan Koira. A partir de ces quartiers, ils sont repoussés suite à des déguerpissements ou par la dynamique urbaine. Ils se retrouvent une fois de plus à la périphérie de sorte que leur mobilité résidentielle est intimement liée à l'évolution du tissu urbain.

### 2.1.1 Mobilité inter quartier

Les personnes occupant les cases se caractérisent par une forte mobilité résidentielle inter quartier. En effet, la moyenne est de trois changements de quartier sur une échelle de dix au maximum. C'est la preuve d'une large distribution dans l'espace. Ainsi, à la première étape du parcours on note une relative stabilité résidentielle. En effet, la durée moyenne de résidence est de 10 ans. Mieux, 39% des personnes interrogées affirment avoir fait plus de 10 ans dans leur première résidence ce qui est largement supérieur à la moyenne générale. Néanmoins, il faut noter un début d'instabilité résidentielle dans ce premier logement. Car 40% des personnes interrogées affirment avoir fait moins de 6 ans dans leur premier quartier.

On note une large prédominance des citadins mariés (52%) au premier logement. Cette proportion est suivie par celle des célibataires (35%). Cela, peut être en relation avec le nombre relativement élevé de natifs de Niamey dans l'échantillon mais aussi de ces ruraux qui viennent en ville très jeunes à la recherche d'un bien-être. Enfin, on constate une faible proportion (4%) de veuf (ves).

A la deuxième étape du parcours il ressort un début d'instabilité résidentielle assez marquée chez les personnes interrogées. La durée moyenne de résidence est de 8 ans. On note dès lors une baisse de la durée moyenne de résidence par rapport à la première étape. 40% des enquêtées affirment avoir fait 6 ans dans leur deuxième logement.

***Habitat en paillote à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration.....***

Mais, il faut aussi noter que 17% de citoyens interrogés affirment avoir fait plus de 12 ans dans leur deuxième logement.

Concernant la situation matrimoniale, on note une baisse sensible de la proportion de célibataires à cette étape. En effet, elle passe de 32% à 15%. Au même moment, on constate une augmentation de la proportion des mariés qui passe de 54% à 63 %. Ce qui n'est pas sans conséquence sur le changement de logement.

A la troisième étape du parcours, il ressort une forte instabilité résidentielle des personnes interrogées. Ainsi, la durée moyenne de résidence est de quatre (4 ans). On remarque dès lors qu'elle est en nette régression, et cela au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la première étape du parcours résidentiel. En effet, seuls 14% des personnes interrogées à cette étape affirment avoir fait plus de 10 ans dans leur logement. Par contre, 27% affirment y avoir résidé pendant moins de 4 ans.

A cette étape il se dégage une prépondérance de personnes mariées (65 %). Par contre, on note une baisse de la proportion des célibataires qui est réduite à 10%. Cette baisse s'explique par le fait que plus le citoyen avance en âge, plus il a tendance à quitter le célibat pour se marier, d'où une chute de la proportion des célibataires. En outre, du fait de l'âge, on constate une augmentation du nombre de veuf (ves) qui est passé à 6%.

A la dernière étape du parcours résidentiel, on constate une accentuation de l'instabilité résidentielle. En effet, plus de la moitié des enquêtées affirment avoir fait moins de deux (2) ans dans leurs logements.

S'agissant de la situation matrimoniale il se dégage une prépondérance nette des mariés. Cela s'explique par le fait qu'à ce niveau les citoyens étant d'un âge avancé se retrouvent quasiment tous mariés. Ce qui se traduit par une baisse drastique de la proportion des célibataires qui revient à 7%. Aussi, il faut noter une légère augmentation de 5% des polygames. (AYOUBA TINNI, B. 2012).

## Mu kara sani

### 2.1.2. Mobilité intra-quartier

La mobilité intra quartier est une pratique courante chez les citadins occupant les cases. Ainsi, beaucoup de citadins changent de logement tout en restant dans le même quartier. Le maximum de changements de logement à l'intérieur d'un même quartier est de 4. Ce chiffre traduit le degré de mobilité intra-quartier des ménages. Mais, en terme de comparaison, la mobilité inter quartier est plus importante que celle intra-quartier. Nous allons illustrer cette mobilité à travers le cas d'un ressortissant d'un pays voisin que nous avons rencontré au quartier Wadata (figure n°2).

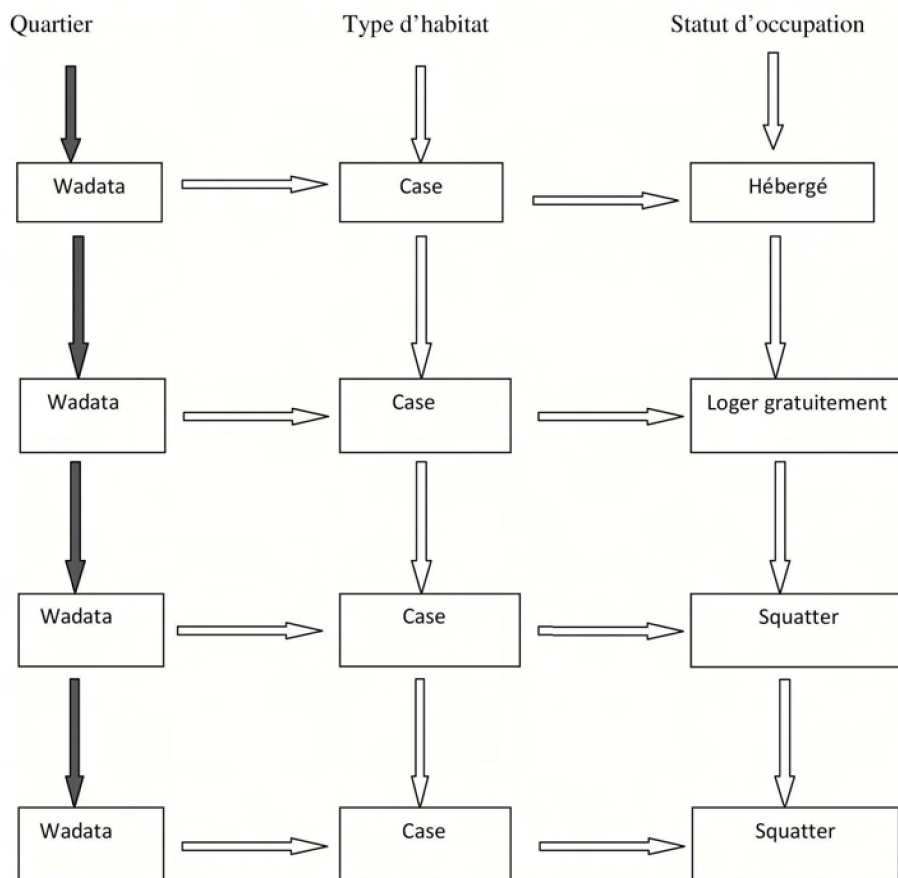


Figure n°2 : Exemple de mobilité intra urbaine à travers le parcours résidentiel de Monsieur F à l'intérieur du quartier Wadata.

***Habitat en pailote à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration.....***

En effet, Monsieur F, 55 ans constitue un exemple type de mobilité intra quartier. Il arriva à Niamey en 1984 comme beaucoup de ses compatriotes chassés par la famine de cette année. Il s'installa à Wadata et logeait dans une case chez des parents. Avec l'aide de ces derniers, il trouva un travail de gardien à domicile. Après 6 ans, sans retour au pays il fait venir sa famille à Niamey et quitta le logement de ses parents. Il construit alors sa case sur une parcelle mais toujours dans le même quartier. Après 5 ans dans ce logement, il est contraint de le quitter pour cause de mise en valeur de la parcelle sur laquelle est bâtie sa case. Il cherche alors un autre endroit à Wadata et construit sa case. Il était toujours gardien. Dans ce nouveau logement, il passa 8 ans avant d'être déguerpi par la municipalité. Ce qui le contraint à chercher un autre endroit pour s'installer. Cette fois c'est à Wadata qu'il construit sa case sur une place publique dans le même quartier. C'est là où il vivait à notre passage. Il est dans ses 8 années et il est toujours gardien.

### 2.1.3. Les causes de l'instabilité résidentielle

Les facteurs à l'origine de l'instabilité résidentielle des citadins occupant les cases sont nombreux. Au nombre de ces facteurs on peut noter la spéculation foncière et la mise en valeur des parcelles gelées, l'activité professionnelle qui contraint certains à se loger près de leur poste de travail pour réduire le coût de transport. De plus, le changement de statut matrimonial et les actions sporadiques de la municipalité constituent des facteurs importants dans la mobilité des occupants des pailotes.

#### 2.1.3.1 Le changement de statut matrimonial

Les différents changements de statut matrimonial ont un impact sur la mobilité des personnes. En effet, en cas de mariage, la fille quitte le logement familial pour celui conjugal. Il en est de même pour certains hommes qui attendent d'être mariés pour quitter le logement familial. Le mariage est donc le moteur principal du changement de logement à la première étape du parcours résidentiel. Mais à partir de la deuxième étape, ce sont surtout le remariage, le divorce et le décès qui jouent sur la mobilité des personnes. Ainsi, suite au passage d'une situation de monogamie à celui de polygamie, les citadins ont tendance à changer de logement pour un autre ce qui correspond à la nouvelle vie. Aussi, le divorce implique obligatoirement un changement de logement pour l'homme ou la

### ***Mu kara sani***

femme. S'agissant des décès, il faut noter qu'il joue un rôle non négligeable dans la mobilité des personnes.

#### 2.1.3.2 La municipalité

La municipalité dans l'exercice de ses fonctions joue un rôle fondamental dans la mobilité des personnes occupant les cases. Pour des raisons diverses la municipalité procède à des opérations de déguerpissement. L'espace ainsi libéré sert souvent à construire des édifices publics comme les marchés (marché Bonkaney et rive droite) ou des routes. Ces types d'opération sont bien connus par les citoyens occupant les cases en particulier ceux du quartier Koira-Tédji qui a été déguerpé sept fois et se trouve actuellement à son huitième site. Les citoyens qui squattent le domaine privé ou public de l'Etat, les réserves foncières ou les espaces verts de la ville sont tous conscients du fait qu'un déguerpissement peut intervenir à tout moment. L'année 2008 fut riche en événements avec la vaste campagne entreprise par le gouvernement de Niamey. Ces opérations ont permis de déplacer des populations de sites célèbres comme les Cases Allemandes, Tchana Carré, le continuum Iraq-Golf, etc. Mais comme dans la plupart des actions improvisées, on assiste toujours à un travail de Sisyphe.

#### 2.1.4 L'émergence d'une catégorie résidentielle spécifique

Un regard sur les différents types d'habitat des personnes interrogées tout au long des étapes de leurs parcours résidentiels permet de dégager des tendances fortes de ce phénomène urbain. L'analyse du tableau portant sur la typologie de l'habitat aux différents parcours résidentiels permet de vérifier l'hypothèse de l'existence d'une catégorie résidentielle spécifique.

*Habitat en paillote à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration.....*

Type d'habitat	1 ère étape	2ème étape	3 <sup>ème</sup> étape	4 <sup>ème</sup> étape
Case	63%	61%	57%	46%
Dur	13%	10%	9%	8%
Hangar	3%	1%	2%	1%
Banco	21%	14%	13%	10%
Total	100%	88%	81%	65%

*Tableau : Type d'habitat aux différentes étapes du parcours résidentiel  
Source : AYOUBA TINNI B. (2012)*

A la lecture de ce tableau, il ressort qu'à la première étape du parcours résidentiel l'habitat dominant est constitué de cases (63%). Cela montre que ces citadins dès leur arrivée en ville sont des populations démunies aux conditions économiques très précaires. Il souligne que certains citadins ont été plus ou moins contraints d'habiter dans des cases à leur arrivée à Niamey car leur potentiel tuteur y vivait. Néanmoins, on constate au cours de cette étape du parcours que (21%) des personnes interrogées vivaient dans des logements en banco.

A la deuxième étape, le tableau révèle que plus de la moitié des personnes interrogées vivaient dans des cases. Il montre par ailleurs, une baisse sensible de la proportion des citadins vivant dans les bancos (14%) au profit de ceux vivant dans les cases.

La troisième étape du parcours montre la persistance de l'hégémonie de l'habitat de case. Elle concerne (28%) des personnes interrogées. Cette fréquence traduit tout simplement l'existence d'une catégorie de citadins ayant des difficultés pour accéder à un logement décent en milieu urbain. Ils se retrouvent alors dans les cases qui correspondent à leurs situations financières. C'est pourquoi on constate une large prédominance des cases aux différentes étapes du parcours résidentiel. Ainsi, on peut conclure à l'émergence d'une catégorie résidentielle spécifique vivant dans les cases.

## ***Mu kara sani***

### 2.2 La consécration résidentielle des enfants des citadins occupant les cases

La consécration résidentielle des enfants s'apprécie à travers l'analyse de l'évolution résidentielle de ces derniers. Cette analyse se fera par la mise en relief de la courbe résidentielle de ces enfants. De l'état de la courbe (descendant, stationnaire ou ascendant) sortira les facteurs explicatifs.

#### 2.2.1. L'ampleur de la consécration résidentielle

L'analyse de la courbe résidentielle des enfants majeurs des citadins occupant les cases révèle une large consécration. En effet, 89% des personnes interrogées affirment connaître des enfants (souvent leurs propres enfants ou des enfants des voisins) ayant quitté les cases pour un autre logement. Une telle proportion traduit tout simplement une large consécration résidentielle de ces enfants. Ainsi, 53% des enfants ayant quitté les cases se retrouvent dans des logements en banco contre 43% pour les durs AYOUBA TINNI B (2012). Ce qui est sans doute une réelle prouesse du fait qu'elle constitue un parfait exemple de mobilité sociale ascendante.

#### 2.2.2. Les facteurs de la consécration résidentielle

Les facteurs à l'origine de la consécration résidentielle des enfants des citadins des cases sont : le mariage, l'école, les activités professionnelles, et les associations ou organisations de bienfaisance.

##### 2.2.2.1 Le mariage

Le changement matrimonial, notamment le mariage est le principal facteur à l'origine de la consécration résidentielle. Elle concerne surtout les filles qui, en cas de mariage, quittent le logement familial pour celui du mari. D'après nos investigations quasiment toutes les filles ayant grandi dans les cases se retrouvent après le mariage soit dans des maisons en banco ou en dur. Cela s'explique aisément quand on sait que dans la majorité des cas, le mariage est un moyen de promotion sociale de la fille. En effet, c'est dans le pire des cas qu'une fille choisit d'épouser un garçon de statut social équivalent. Le mariage se révèle pour la majorité des filles comme une évolution résidentielle ascendante.



***Habitat en paillote à Niamey : entre instabilité résidentielle des parents et consécration.....***

Donc, les filles ont plus de facilité pour accéder à un logement décent que les hommes à travers le mariage. AYOUBA TINNI B (2012)

**2.2.2.2 Les activités professionnelles**

Ce sont les premières portes de sortie pour les enfants des citadins occupant les cases. Ces activités concernent le commerce informel ou l'exercice d'emplois divers tels que la mécanique et le gardiennage. Elles représentent 36% de la consécration résidentielle. Ainsi, les enfants issus des habitats de case bien que provenant des milieux défavorisés arrivent à travers ces activités à accéder à un logement en banco ou en dur. Le statut d'occupation varie de la location à la propriété.

**2.2.2.3 L'école facteur d'ascension sociale**

Dans une société où les chances d'ascension sociale sont réduites l'école apparaît comme la seule alternative dans la distribution des places dans la société. Conscients de ce fait, les citadins des cases choisissent d'inscrire leur progéniture à l'école pour qu'elle profite des chances que celle-ci offre. Ainsi, certains enfants arrivent à tirer profit de l'école car 6% des consécrations résidentielles y sont liés. C'est à dire que ce sont des enfants qui grâce à la scolarisation accèdent à un emploi qui leur permet de vivre dans des conditions décentes dont le logement est le signe extérieur révélateur.

## **Conclusion**

De son interdiction formelle à Niamey en 1937 à aujourd'hui, toutes les autorités municipales ont toujours fait montre de mansuétude à l'endroit des occupants des paillotes. Les diverses tentatives de déguerpissement ont toutes abouti, dans les meilleur des cas, à des changements de site. Tous les qualificatifs désobligeants attribués aux occupants de cet habitat n'ont pas permis d'enrayer les cases en paillotes à Niamey. Au gré des circonstances, les occupants se déplacent de quartier en quartier ou à l'intérieur du même quartier.

La forte mobilité résidentielle des parents n'entraîne pas automatiquement celle des enfants qui, une fois majeure, arrivent pour certains à trouver un logement stable grâce à l'emploi pour les garçons et au mariage pour les filles. Quand bien même il n'y ait pas de reproduction de la précarité du logement, la présence de l'habitat précaire semble inéluctable car les squatters constituent une catégorie urbaine organisée dont les stratégies sont multiples pour s'adapter aux situations créées par les autorités.

## **Bibliographie**

- ADAMOU Abdoulaye (2005) Parcours migratoire des citadins et problème de logement à Niamey. Mémoire de DEA, département de géographie, FLSH, UAM de Niamey, 156 p
- AYOUBA TINNI Bachirou (2012), Mobilité résidentielle et habitat précaire à Niamey. Mémoire de maîtrise département de géographie, FLSH, UAM de Niamey, 77p.
- BERTRAND Monique, DELAUNEY Daniel, (2005), La mobilité résidentielle dans la Région du Grand Accra. Différenciations individuelle et géographique. IRD, Paris, 68 p.
- BOYER Florence., (2010), « Croissance urbaine, statut migratoire et choix résidentiels des ouagalais vers une insertion urbaine ségréguée ? », Revue Tiers Monde, 2010/1 n° 201, p.47-64
- DURAND-LASSERVE Alain (1988), le logement des pauvres dans les villes du Tiers Monde. Crise actuelle et réponses. In : Tiers-Monde, tome 29 n°116, pp.1195-1214.
- GILLARD Patrik (2003) Mendier ou mourir ? Dynamiques spatiales de l'extrême pauvreté au Niger. Université de Lausanne, Institut de Géographie, 328 p. (Thèse de doctorat pour le grade de docteur ès lettres de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne ; 2003).
- Hervé Kempf, (2007) Niamey Quand les bidonvilles mangent les arbres. In : Le Monde, février 2007.
- ISSAKA Hamadou (2004) Les espaces d'occupation spontanée à Niamey ; Contribution à l'analyse des pratiques urbaines en milieu sahélien. Mémoire de maîtrise département de géographie, FLSH, UAM de Niamey, 108 p + annexes.
- ISSAKA Hamadou (2007), L'habitat informel dans les villes d'Afrique subsaharienne francophone à travers l'exemple de Niamey (Niger). Mémoire de Master Université de Pau et des Pays de l'Adour, 105 p + annexes).
- Mme MOHA Adiza (1995), Etude socioéconomique d'un nouveau faubourg de Niamey : Foulan Koira Koira Tégui, Niamey. Mémoire de maîtrise, département de géographie, FLSH, UAM de Niamey, 141 p.+ annexes.
- MOTCHO Kokou Henri (2003), Les problèmes de la croissance urbaine à Niamey, p.4 in ; Infos CAP2 : Bulletin trimestriel n°06, 2003.